

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : LA FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Retrouvez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquemment posées concernant l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin.

EST-CE QUE L'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONCERNE TOUTES LES RUES ?

Oui, l'extinction concerne l'ensemble du territoire communal.

POURQUOI LES COMMERÇANTS N'ÉTEignent PAS LEURS ENSEIGNES LA NUIT ?

En octobre, une campagne de sensibilisation sur le thème de la sobriété énergétique a été menée par la Ville auprès des commerçants. L'objectif : rappeler aux commerçants qu'il est obligatoire d'éteindre leurs enseignes la nuit de 1h à 6h lorsque l'activité signalée a cessé (R.581-59 du code de l'environnement).

POURQUOI NE PAS ÉTEINDRE UN LAMPADAIRE SUR DEUX ?

Les installations ne permettent pas de séparer les lampadaires. En effet, un même câble électrique alimente tous les candélabres d'une rue voire d'un secteur. Si le courant est coupé sur ce câble, les lampes qui y sont raccordées seront par conséquent éteintes.

CERTAINES PERSONNES PARTENT TRAVAILLER AVANT 5H DU MATIN. EST-IL POSSIBLE DE RALLUMER LES LUMIÈRES PLUS TÔT ?

La programmation a été validée par le Conseil municipal. Il s'agit d'une période cohérente au niveau national et avec les horaires de train (premier train à 5h09).

COMMENT SE FAIT-IL QUE DANS CERTAINS QUARTIERS, LES LUMIÈRES SONT PARFOIS ALLUMÉES EN JOURNÉE ?

Lorsqu'une panne survient sur le réseau, il est parfois nécessaire d'allumer les candélabres du secteur impacté pour localiser la panne.

Cette panne peut être détectée facilement si elle est dite "franche". C'est-à-dire qu'il y a une disjonction du réseau dès sa mise sous tension. Le problème est réglé immédiatement et ne nécessite pas un allumage long en plein jour.

En revanche, des pannes se déclenchent parfois après plusieurs heures d'allumage ou sous certaines conditions (vent, pluie,...).

Une fois le problème détecté sur le poteau d'éclairage ou sur le réseau, des réparations sont réalisées.

Parfois, la Police municipale peut aussi mettre le réseau sous tension afin réaliser la maintenance des caméras et vérifier les liaisons réseaux.

LES MONUMENTS HISTORIQUES SONT-ILS CONCERNÉS PAR L'EXTINCTION NOCTURNE ?

Les monuments historiques sont éteints à partir de 23h (pas de remise en service le matin).

LES PANNEAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION RESTENT-ILS ALLUMÉS LA NUIT ?

Les panneaux électroniques d'information étaient déjà coupés de minuit à 6h du matin.

AU LIEU D'ÉTEINDRE LES LUMIÈRES, POURQUOI NE PAS REMPLACER LES AMPOULES SODIUMS PAR DES LED ?

Le remplacement des ampoules sodiums par des LED dans les bâtiments communaux et pour l'éclairage public est en cours. Aujourd'hui, cela représente 20% du parc d'éclairage public et d'ici fin 2023, l'objectif est d'arriver à environ 40%. Cela représente un investissement conséquent qui ne peut être réalisé en une seule fois. La priorité est donnée aux lampes les plus puissantes.

N'EST-IL PAS POSSIBLE DE METTRE DES DÉTECTEURS DE MOUVEMENTS AU LIEU D'ÉTEINDRE COMPLÈTEMENT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Il s'agit d'option à prendre en charge au moment du remplacement des lanternes. Le coût est important pour cette option sans pour autant être rentabilisé rapidement. Effectivement, le fait de passer en lanterne LED divise fortement la consommation. Nous travaillons plutôt sur des abaissements de puissance des LED sur une période plutôt que de la détection.

NE PENSEZ-VOUS PAS QU'EN ÉTEIGNANT LA NUIT, IL RISQUE D'Y AVOIR PLUS D'INCIDENTS ?

D'après les premiers bilans réalisés dans plusieurs communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public ne remet pas en cause la sécurité des personnes et des biens. Aucune hausse de l'insécurité n'a été constatée la nuit, sachant que, selon le Ministère de l'Intérieur, 80% des cambriolages ou agressions ont lieu le jour. La sécurité routière semble, quant à elle, renforcée grâce à un ralentissement naturel des automobilistes dans une traversée sans lumière.

POURQUOI NE PAS INSTALLER DES LAMPADAIRES SOLAIRES ?

La Ville travaille sur ce projet. Il y a des anciens produits installés avec de très gros panneaux solaires qui étaient disgracieux et très onéreux.

Nous avons testé récemment un nouveau produit. En revanche, il n'est pas adapté à l'éclairage des voiries. Il pourrait être intégré sur des cheminements piétons et sur des abords de bâtiments.

POURQUOI NE PAS BAISSER L'INTENSITÉ DES LAMPADAIRES ?

La puissance des lampes sodium a déjà été diminuée et ce depuis les 5 dernières années. Le remplacement des lanternes sodium par des lanternes LED reste la meilleure solution. Ces équipements sont aussi programmés pour un abaissement de puissance à 23h. Ce remplacement se réalise sur de nombreuses années car l'investissement est important. De plus, des études d'éclairement sont réalisées par des sociétés lors des nouveaux projets car il faut respecter certains seuils variables en fonction des zones à éclairer (voiries, cheminement piétons, accès pour les personnes à mobilité réduite, ...).

QUID DES ENTREPRISES QUI LAISSENT LEURS LUMIÈRES ALLUMÉES TOUTE LA NUIT ?

La commune ne peut intervenir chez les particuliers et les entreprises privées.

CONSIDÉRANT LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION, QUE VA-T-ON FAIRE DES ÉCONOMIES RÉALISÉES ? UNE REDISTRIBUTION SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE OU UNE BAISSÉ DE LA TAXE FONCIÈRE SONT-ELLES PRÉVUES ?

L'extinction nocturne ne permet pas de réaliser des économies financières. Elle permet de limiter la hausse du prix du kilowatt...

A titre d'exemple :

Le coût de l'éclairage public ces dernières années est de (tous frais confondus) :

- 2019 : 281 082,21 € pour un prix au KWh de 15 cts (base : 1 857 577 KWh)
- 2020 : 279 488,87 € pour un prix au KWh de 16 cts (base : 1 800 154 KWh)
- 2021 : 270 573,53 € pour un prix au KWh de 17 cts (base : 1 638 606 KWh)
- 2022: 324 443,99 € pour 1 474 745 KWh pour 22 cts

En 2023, le SE60 prévoit un prix de 0,44 €, soit une augmentation de 100 %.

Estimation 2023 : 450 414,77€ pour 1 023 670 KWh.

Sans extinction, le coût estimé serait de 657 539,81€ sur 2023.

Malheureusement, les économies sont significatives sur la consommation, mais pas sur le montant des factures qui continue lui d'augmenter. Les KWhs en moins permettent seulement d'atténuer la hausse du coût de l'énergie.

POUR L'AVENIR, ENVISAGEZ-VOUS UNE AUTRE SOLUTION : LEDS, ÉCLAIRAGE À DÉCLENCHEMENT EN FONCTION DES PRÉSENCES, ETC... ?

Le remplacement des anciennes lanternes par des LED a commencé il y a 5 ans et se poursuivra les prochaines années. Les éclairages à détection de mouvements sont testés mais ne peuvent pas être installés partout. Ils seront privilégiés sur des sentes ou cheminement piéton.

Dans les bâtiments également, à l'exemple des gymnases gérés par la ville qui sont tous équipés en LEDS et régulation/variation. Parallèlement, d'autres actions sont également menées, réduction de puissance à 23h sur le nouveau matériel, détection sur parking, dispositifs solaires...

PEUT-ON ROULER EN PLEIN PHARE DANS LA VILLE LORSQUE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST ÉTEINT ?

Cela est possible, mais vous devez repasser en feu de croisement si vous croisez un véhicule.